



Annabelle Jaeger est élue présidente de l'Agence régionale pour l'environnement Paca. Membre du Comité syndical depuis mars 2010 et conseillère régionale déléguée à la biodiversité, elle succède à Christian Desplats. • contact@arpe-paca.org



François Bland, directeur territorial de l'ONF Île-de-France/Nord-Ouest, ancien directeur du projet Natura 2000 au Medad, devient directeur du Parc national des Calanques. •

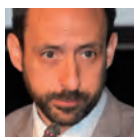


Nicolas Hulot a été nommé Envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la Planète (décembre 2012). Les objectifs assignés à cette mission : mobiliser la communauté internationale, promouvoir les propositions de la France, agir avec les sociétés civiles pour favoriser les politiques de développement durable.

Pour l'accompagner dans cette tâche : **Stéphanie Lux**, précédemment directrice de Natureparif, l'agence pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, et **François Gave**, diplomate. Celui-ci occupait les fonctions de sous-directeur de l'Environnement et des Ressources naturelles à la direction des biens publics mondiaux au Quai d'Orsay. Cette mission est complémentaire de celles conduites par l'Ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique, **Jacques Lapouge**, et par l'Ambassadeur à l'Environnement **Jean-Pierre Thébault**. •



Gilles Kleitz quitte l'Agence française de développement et rejoint le cabinet du ministre Pascal Canfin, comme conseiller en charge des questions de développement durable • gilles.kleitz@diplomatie.gouv.fr



Paul Delduc intègre le Cabinet de la ministre de l'Environnement. Il quitte la Direction de l'eau et de la biodiversité où il était en charge de la Stratégie nationale de la biodiversité. • Paul.Delduc@developpement-durable.gouv.fr

NE MANQUEZ PAS EN OCTOBRE

L'Europe POUR PROTÉGER MON TERRITOIRE

Le prochain dossier d'*Espaces naturels* propose aux gestionnaires d'y voir clair dans les différents programmes européens et leurs « règles du jeu » ; de comprendre en quoi l'Europe est une opportunité pour protéger son territoire. Il s'illustre d'expériences sur la manière de s'organiser pour travailler à l'échelle européenne. •



LE DOSSIER



Par **Agnès Kindt**

Chargée de mission pour le projet « Bâti et biodiversité positive » à l'IDDR¹

Biodiversité positive

Inspirée de la bien connue « énergie positive », l'expression « biodiversité positive » est née pour désigner les constructions intégrant la biodiversité.

Elle définit un espace bâti dont la conception, la mise en œuvre et la gestion permettent le maintien ou le développement d'une biodiversité, d'une biomasse ou d'une nécromasse.

Il en est de même de sa possibilité de recréer des fonctions éco-systémiques équivalentes à celles que l'on trouverait sur une surface sauvage de mêmes caractéristiques, au même endroit.

Pas de comparaison avant/après donc, mais plutôt avec la biodiversité potentiellement présente sur un rocher de même forme, taille et matière.

Deux points nous invitent à rester vigilants. En premier lieu, le concept de biodiversité positive n'autorise pas à urbaniser des zones à haute valeur écologique. Son intérêt est uniquement d'évaluer la valeur d'un environnement bâti. *Secondo*, tout bâtiment intégrant des éléments dédiés à accueillir la faune et la flore (nichoirs, murs ou toitures végétalisés...) n'est pas obligatoirement « à biodiversité positive » : la biodiversité ne se réduit pas à la simple notion d'espèce.

Les enjeux de cet engouement sont de taille. En plus de la préservation de la biodiversité ordinaire et de l'amélioration du cadre de vie, le concept permet d'interpeller les citoyens sur la biodiversité et ses services. Face à cette thématique habituellement opposée à leurs métiers, les professionnels du bâtiment sont pourtant les premiers demandeurs de démarches : la biodiversité est le parent pauvre de la plupart des référentiels environnementaux. De nombreux organismes travaillent pour y remédier – comment ne pas citer la très attendue 15^e cible HQE ? L'enjeu étant d'atteindre une démarche généralisable, écologiquement pertinente, raisonnablement coûteuse en temps et en argent. Comment y parvenir alors que la seule caractérisation de la biodiversité fait encore débat ? Sur quelle échelle de temps effectuer les études et à quelles étapes de la construction ? Qui a les compétences pour réaliser ces études, et qui paye ? Comment comparer le plus justement possible des projets construits sur des sites aux potentialités différentes ?

Cette liste n'est pas exhaustive ! Seul un travail pluridisciplinaire prenant en compte les compétences et contraintes de chacun permettra une co-création de conceptions nouvelles. Il est temps pour les professionnels de l'écologie, de l'urbanisme, du paysage et de la construction de se rencontrer. •

1. Au moment où nous mettons sous presse, Adrien Fioen assure la continuité de cette mission pour l'IDDR (Institut de développement durable et responsable, Université catholique de Lille). adrien.fioen@icl-lille.fr